

*MODULE DE FORMATION – FICHE 3*

*Confirmation des garanties, remboursement des bureaux étrangers,  
sinistres avec des ensembles articulés*

*de 9h30 à 16h00*

**Le Bureau Central Français propose un module d'information qui s'adresse aux collaborateurs des services internationaux.**

**En complément du premier module dédié aux dispositions générales du système carte verte, il a pour objet, d'aborder les problématiques récurrentes de la gestion transfrontalière : délais de confirmation de garantie, règles applicables en matière de remboursement, sinistres avec des ensembles articulés.**

**Les participants sont invités à adresser préalablement leurs questions éventuelles sur des cas concrets.**

**⚠ Pré-requis : pour les gestionnaires débutants, avoir suivi le module « le système carte verte et le règlement général » ou avoir une expérience dans le règlement des sinistres internationaux.**

## PROGRAMME

9h30 - 12h30

- ❖ Cas pratiques abordant les conséquences concrètes d'un retard ou d'une absence de confirmation de garantie
  - Règles valables entre bureaux et les incidences pour les gestionnaires dans les compagnies (confirmation du stationnement habituel, de la validité de la carte vertes, des garanties)
  - Conséquences sur la confirmation des garanties entre assureurs et correspondants.
  
- ❖ Dispositions du Règlement Général concernant les remboursements des bureaux étrangers

12h30 - 13h45 : déjeuner libre

13h45 - 16h00

- Cas pratique : demandes de remboursement et appel en garantie
- Cas pratique : ensemble articulé
- Echanges avec des gestionnaires du BCF sur des aspects concrets de la gestion